



Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 65

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

27 juillet 2015 Trimestriel Prix 1,50 € 17^{ème} année Publication n° 153



affilié à la
Fédération Autonome
de l'Éducation Nationale

Les actions se poursuivront dès la rentrée contre la réforme du collège. EDITORIAL

En publiant les textes relatifs à la réforme du collège, et en imposant son idéologie dogmatique, malgré l'opposition d'une intersyndicale nationale représentant plus de 80 % des personnels (plus de 87 % dans l'académie d'Aix-Marseille), la ministre a affiché une fois de plus son profond mépris pour les professeurs et pour l'École républicaine.

Les adhérents et les lecteurs des publications du **SIAES - SIES** et de la **FAEN** le savent, nous combattons avec détermination depuis 2012 la pseudo-refondation de l'École Républicaine de Vincent Peillon. Nous en avons maintes fois dénoncé les conséquences néfastes pour les élèves, nos statuts, nos métiers, la liberté pédagogique individuelle des professeurs et l'enseignement des disciplines.

La réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem est une des conséquences désastreuses de la « Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République » de Vincent Peillon qui a été activement soutenue il y a quelques mois à peine par le SNALC, l'UNSA et le SGEN, pendant que la FSU s'abstenait.

Devant la mobilisation des personnels, certains ont, ces dernières semaines, versé dans la surenchère en espérant se refaire une virginité. Le **SIAES - SIES** et la **FAEN** sont mobilisés depuis 2012 et ont organisé de très nombreux rassemblements, pétitions, manifestations, audiences. Nous poursuivrons ce combat avec votre aide.

Le **SIAES - SIES / FAEN** et l'intersyndicale nationale ont prévu d'amplifier la mobilisation dès la rentrée scolaire en proposant un calendrier d'actions incluant une **grève nationale en septembre** et une **manifestation nationale à Paris en octobre** (voir communiqué page 2). Nous comptons sur chacun(e) pour participer à ces actions.

Le congrès du **SIAES** et du **SIES**, qui a réuni le 28 mai plus de 130 participants sur la journée, a été l'occasion d'échanger et de mesurer le sentiment de révolte de beaucoup d'entre nous face à la politique éducative actuelle. Le Bureau du **SIES** (syndicat national), en partie renouvelé, a été reconduit pour un nouveau mandat.

Toujours prompts à réformer pour réformer, le gouvernement et la ministre de l'éducation nationale envisagent, dans la continuité de la nouvelle organisation territoriale, de fusionner certaines académies, dont Aix-Marseille et Nice (mais aussi Amiens et Lille, Caen et Rouen, Besançon et Dijon).

Le **SIAES - SIES** est opposé à la fusion des académies et à la territorialisation de l'école, car cela s'accompagnerait inévitablement d'une perte de proximité entre les services du Rectorat et les personnels sur le terrain et accentuerait la dégradation de leurs conditions de travail. D'autre part, la régionalisation de l'École n'aurait aucune conséquence positive pour les professeurs ou les élèves, mais servirait de prétexte au redéploiement forcé des personnels, à des suppressions de postes et à la mise en place d'un recrutement des enseignants du secondaire par concours académique, ce que nous ne pouvons pas accepter. Le **SIAES** a notamment fait connaître sa position le 16 avril lors d'une audience auprès de Monsieur le Recteur d'Aix-Marseille et le 2 juillet lors du Conseil Académique de l'Éducation Nationale où le **SIAES** et la **FAEN** disposent d'un siège.

Les commissaires paritaires du **SIAES**, professeurs bénévoles, ont siégé au rectorat jusqu'au 16 juillet dans les commissions où votre carrière est gérée. Ils seront de nouveau à vos côtés dès la fin Août.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances ! *Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - FAEN*

Nous souhaitons une bonne retraite à Marie-Françoise et Marc LABIT !

Toute l'équipe du **SIAES** souhaite une bonne retraite à Marie-Françoise LABIT et Marc LABIT, tous deux Agrégés hors classe de Lettres classiques.

Républicains convaincus, ils comptent parmi les membres fondateurs du **SIAES** en 1998 et n'ont jamais cessé de défendre leurs convictions et de militer pour le syndicat indépendant, la défense de la transmission des savoirs et des savoir-faire et la liberté pédagogique des enseignants.

Marie-Françoise a longtemps exercé en collège, puis en lycée, relevant de l'éducation prioritaire, avant d'être affectée au Lycée Thiers à Marseille. Elle a siégé durant plusieurs mandats en CAPA des professeurs Agrégés. Marc, après des affectations dans des établissements aux profils différents, exerçait en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles au Lycée Thiers à Marseille.

La relève est d'ores et déjà assurée par Jean-Pierre BAZZICONI, professeur Agrégé hors classe de Mathématiques au Lycée Vauvenargues à Aix en Provence, qui succède à Marie-Françoise LABIT en CAPA des professeurs Agrégés aux côtés de Denis ROYNARD, Nathalie BEN SAHIN REMIDI et Geneviève DAVID.

Le **SIAES** sait qu'il pourra compter sur le soutien et les analyses, toujours pertinentes, de Marie-Françoise et Marc.

SOMMAIRE

Page 1	Éditorial : Les actions se poursuivront dès la rentrée contre la réforme du collège.	Page 5	Bilan des commissions paritaires : Hors classe des Certifiés
Page 2	Réforme du collège : communiqué de l'intersyndicale nationale Pourquoi la réforme du collège doit-elle être révoquée ?	Page 6	Bilan des commissions paritaires : Hors classe des professeurs d'EPS - Hors classe des PLP - Congé de Formation 2015-2016
Page 3	Le SIAES souhaite la bienvenue aux stagiaires 2015-2016 L'heure de chorale	Page 7	Mutations intra-académiques : barres départementales TZR : Phase d'ajustement
Page 4	Bilan des commissions paritaires : Hors classe des Agrégés	Page 8	Cotisations / Adhésion / Organigramme

RÉFORME DU COLLÈGE. Communiqué de presse de l'intersyndicale nationale - 29 juin 2015

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT-Educ'action, SNEIP-CGT, SNCL-FAEN, **SIES - FAEN**, SUNDEP-Solidaires, rejettent toujours la réforme du collège. Elles considèrent que les textes publiés le 20 mai 2015 ne sont pas acceptables.

La volonté de la ministre d'imposer sa réforme sans réel dialogue ne peut conduire qu'à une impasse, nos organisations s'opposent à l'application de cette réforme. L'intersyndicale appelle les personnels à refuser toute anticipation de mise en oeuvre de la réforme, quelle qu'elle soit.

Elles restent déterminées à combattre celle-ci, à obtenir son abrogation et la réouverture de discussions sur d'autres bases. Elles engagent les personnels à maintenir la pression dans les collèges jusqu'à la fin de l'année scolaire en multipliant les initiatives, en poursuivant la campagne de signatures de la pétition contre cette réforme comme ils ont su le faire jusqu'à présent, dans l'unité d'action.

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT-Educ'action, SNEIP-CGT, SNCL-FAEN, **SIES - FAEN**, SUNDEP-Solidaires, appellent d'ores et déjà l'ensemble des personnels à poursuivre et amplifier les actions dès la prérentrée. Elles demandent aux personnels de se réunir en heures d'information syndicale pour adopter des motions, faire des adresses aux parents...

Nos organisations s'engagent à construire ensemble un processus d'actions incluant une grève nationale en septembre et une manifestation nationale en octobre. Pour ce faire, elles ont prévu de se revoir dès la rentrée.

POURQUOI LA RÉFORME DU COLLÈGE DOIT-ELLE ÊTRE RÉVOQUÉE ?

Le « socle commun » ciment ou facteur de désintégration de la Nation ?

Nous publions ci-dessous, avec l'accord des auteurs, des extraits d'un communiqué de Pierre Blazevic (Agrégré de Physique Appliquée, Professeur des universités, Directeur de l'ISTY) et Geneviève Zehringer (Agrégée de philosophie). L'intégralité de ce texte est disponible en téléchargement sur nos sites internet.

- Pour la détermination de ses principes fondamentaux, la réforme du collège relève de la Loi et non du Décret : la présente réforme du collège ne respecte pas la compétence du Parlement.

Le coup de force accompli, spécifiquement par l'article 13 de la « loi Peillon », contre la Constitution de la République française, doit être dénoncé, combattu et annulé. Il est, dans la République française, inacceptable, fût-ce au prix du sacrifice consenti d'une Assemblée, que l'Exécutif, en lieu et place du Législatif, puisse disposer des principes de l'organisation de l'Enseignement. Il est inacceptable que ce soit le Gouvernement qui se charge de fixer par décret la nature du « socle commun » (...) Sauf à reconnaître à chaque nouveau gouvernement la faculté de réviser les (prétendus) « fondamentaux », il est inacceptable que l'un quelconque des gouvernements, présents ou à venir, se charge de la définition des principes fondamentaux de la réforme du collège, qui appartient au Peuple français, Assemblée nationale et Sénat réunis.

- La définition des contenus de l'enseignement au Collège, ainsi que des programmes et des horaires correspondants, doit appartenir à une autorité scientifique indépendante : or la loi de 2013 laisse comme seul interlocuteur au Gouvernement le Conseil Supérieur des Programmes.

Sous le prétexte de l'autonomie des « équipes », les contenus seront abandonnés à des instances locales qui pourront être contrôlées par les militants historiques du socle commun, grâce à l'amputation des horaires des disciplines au profit des « EPI » (enseignements pratiques interdisciplinaires), et cela en violation de la liberté pédagogique des professeurs, pourtant consacrée par la loi. L'instauration de hiérarchies locales caporalisées est inacceptable.

Le rétablissement officiel de l'École de la République exige l'abandon officiel et effectif de la notion de « socle commun ». Le rôle de l'École de la République n'est pas de dispenser « un » savoir, ni même « des » savoirs, mais d'organiser l'enseignement « du » savoir. En France, enseigner est un devoir pour l'État. S'instruire est un droit. Une école qui n'instruirait pas chacun au mieux de ses capacités serait radicalement injuste. Elle serait aussi inefficace.

La « loi Peillon » doit donc continuer d'être combattue jusqu'à son abrogation, et avec elle ce que la Ministre a eu raison de qualifier, le 17 mai 2015, comme « un texte fondamental [...] qui enfin faisait évoluer les statuts et les missions des enseignants » et qui, enfin, incluait dans leurs obligations (et par conséquent dans les critères de leur évaluation, de leur avancement, de leur rémunération) le fait de « travailler en équipe » et de « rencontrer les parents » : c'est la fameuse réforme du métier qui instaure notamment les missions particulières et prévoit leur indemnisation (décret n° 2014-940 du 20 août 2014, au JO du 23), décret auquel s'est ajouté entre-temps le décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 (au JO du 20) sur le suivi et l'accompagnement pédagogique des élèves. Car les textes constitutionnels français ont défini un système d'enseignement national, qui n'a pour « socle commun » que la Constitution, et pour « objet commun » que le monde, le monde que, depuis deux mille ans, organisent les différentes disciplines d'enseignement. Par l'étude de ces disciplines d'enseignement, et parce qu'elles sont aussi des disciplines de recherche, l'élève s'instruit à la source.

Comme citoyens et comme fonctionnaires de l'État, nous proclamons de nouveau notre attachement à la Constitution de la République française. Nous condamnons les dispositions paradoxales par lesquelles la loi dite de « refondation de l'École de la République » du 8 juillet 2013, en son article 13, a soustrait à la Loi la détermination des principes fondamentaux de l'Enseignement, et a permis la confiscation, au profit du Gouvernement, des prérogatives du Parlement. En conséquence, nous demandons la révocation du décret du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège, ainsi que de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège. Nous demandons la révocation des textes réglementaires déjà publiés, notamment du décret du 20 août 2014 dit de « réforme du métier », du décret du 31 mars 2015 relatif au socle commun, du décret du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves. Nous demandons l'abrogation de la loi dite de « Refondation de l'École de la République ».

Le SIAES - SIES souhaite la bienvenue aux stagiaires 2015-2016.

Nous souhaitons la bienvenue aux stagiaires 2015-2016 et invitons celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à se rapprocher de nous afin d'obtenir les informations et conseils dont ils auront besoin tout au long de leur année de stage et de leur carrière. De nombreux stagiaires Agrégés, Certifiés, Professeurs d'EPS, PLP et CPE ont déjà rejoint le **SIAES - SIES / FAEN**.

Fort de son **implantation**, de sa **présence sur le terrain**, de l'**expérience** et la **disponibilité** de ses élu(e)s et responsables - qui interviennent quasi quotidiennement auprès des services du rectorat - et de sa position de **DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE**, le **SIAES - SIES / FAEN** est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous défendre si besoin.

N'hésitez pas à nous contacter au **06 80 13 44 28** ou par mail jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Le **SIAES - SIES / FAEN**, syndicat **ACADÉMIQUE, NATIONAL** et **FÉDÉRÉ**, conseillera et accompagnera ses adhérent(e)s pour la phase INTER académique (Novembre-Décembre 2015) ET la phase INTRA académique des mutations (Mars-Avril 2016), quelle que soit l'académie obtenue. Pour chaque phase du mouvement, le **SIAES - SIES / FAEN** publie un journal « Spécial Mutations » et tient de nombreuses permanences pour recevoir et conseiller INDIVIDUELLEMENT ses adhérents en fonction de leur SITUATION PERSONNELLE.

L' HEURE DE CHORALE

Jusqu'à cette année scolaire tout enseignant qui avait la charge de la chorale de l'établissement pouvait bénéficier d'une décharge de service d'une heure [1 heure de chorale = 1 heure effective + 1 heure de décharge (ou HSA)].

Suite à la parution des décrets du 20 août 2014 sur les missions et obligations des enseignants, seules les heures effectives devant élèves seront décomptées dans le service hebdomadaire des enseignants. Les heures effectuées hors face à face pédagogique seront rémunérées par une Indemnité pour Mission Particulière (IMP). Ainsi l'heure de décharge habituellement accordée sera, dès la rentrée 2015, remplacée par une IMP dont le taux pourra varier d'un établissement à l'autre et devra être négocié par l'enseignant en fonction de la charge assumée pour la mise en œuvre du projet [**1 heure de chorale = 1 heure effective + 1 IMP**].

Circulaire n° 2015-057 du 29-04-2015 parue au Bulletin Officiel n° 18 du 30 avril 2015. « Les heures d'éducation musicale consacrées à la chorale sont intégrées dans le service d'enseignement des enseignants qui en assurent l'animation. Chaque heure de chorale est ainsi décomptée pour sa durée effective. »

A noter : Plusieurs heures de chorale peuvent donc être envisagées dans le service hebdomadaire.

Circulaire n° 2015-058 du 29-04-2015 parue au Bulletin Officiel n° 18 du 30 avril 2015. « III.9. Les missions d'intérêt pédagogique et éducatif. Ces missions qui s'inscrivent notamment dans le cadre du projet d'établissement peuvent par exemple concerner (...), l'implication dans des manifestations et rencontres liées à l'activité des chorales... »

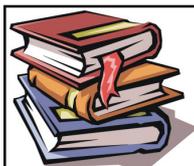
A noter : la circulaire ne donne pas de taux indicatif.

Dernière minute : **Bulletin Académique n° 676 du 6 juillet 2015** relatif à l'organisation de la pratique du chant choral dans lequel il est précisé, en plus du rappel des circulaires d'application, que « *compte tenu de la spécificité de cet enseignement complémentaire, on sera attentif au niveau académique à la prise en compte de 2 heures hebdomadaires pour sa mise en œuvre.* »

A noter : cette consigne étant publiée très tardivement, la prise en compte semble difficile pour la prochaine rentrée.

De nombreux collègues ont déjà contacté le **SIAES** ces derniers mois pour faire part de la suppression de l'heure effective de chorale de leur service hebdomadaire au profit d'IMP. Ceci est tout simplement un détournement de moyens alors que des consignes très claires ont été données aux chefs d'établissement. Nous contacter si vous êtes dans cette situation, car il n'est pas trop tard pour agir.

Fabienne CANONGE - 1^{ère} secrétaire adjointe du SIAES - FAEN - Professeur d'éducation musicale et chant choral



BON DE SOUSCRIPTION

Notre secrétaire général honoraire, Jacques MILLE, va publier, à compte d'auteur, un livre

« *Les calanques et massifs voisins.* »

Histoire d'une cartographie. 1290 - XX siècle » 130 pages. 110 illustrations.

Prévu pour parution en fin d'année vous pouvez souscrire, dès maintenant, au **tarif préférentiel de 15 €** (pour un prix public à parution entre 24 et 27 €). Si vous êtes intéressé(e), veuillez remplir le bon ci-dessous et le renvoyer avec le chèque joint à : **Jacques MILLE 133 rue Jaubert 13005 Marseille ...** qui vous en remercie par avance.

Le livre pourra être retiré à Marseille dans des conditions qui seront fixées par courrier individuel, ou mail, à chaque souscripteur, lors de la parution. En cas d'envoi par la Poste, majoration pour frais postaux de 5 €, **soit 20 €**. Veuillez alors le signaler sur le bon ci-dessous et indiquer une adresse de livraison, si différente de celle portée sur le bon.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

souscrit pour exemplaire(s) au livre sur les Calanques, au prix de 15 € l'unité.

Retiré à Marseille

Envoyé par la Poste (+ 5 €)

Signature :

ÊTES-VOUS À JOUR DE VOTRE COTISATION SYNDICALE ?

Nous invitons les adhérent(e)s qui ne sont plus à jour de cotisation à renouveler leur cotisation avant le 31 Août. En effet, le **SIAES**, comme tout syndicat ou toute association, doit boucler son budget annuel. Pour maintenir au plus bas le tarif des cotisations au bénéfice de TOUS et garantir la santé des finances du **SIAES**, le syndicat a besoin de la contribution de CHACUN par le paiement régulier de la cotisation.

Soutenez le SYNDICALISME INDÉPENDANT ! Adhérez au SIAES - SIES / FAEN !

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES** ! La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en juillet 2015, vous serez adhérent(e) jusqu'en juillet 2016.

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

Hors Classe des Professeurs Agrégés

Comme à l'accoutumée, lors du Groupe de Travail (16 avril 2015) et en CAPA (12 mai 2015), deux syndicats - dont le **SIAES - FAEN** - ont activement pris part aux discussions et présenté des propositions.

Après la tenue du Groupe de Travail préparatoire, le Recteur a retenu lors de la CAPA **279 candidatures (249 au barème et 30 hors barème)** sur 1394 candidat(s) pour les proposer au ministre.

Répartition des 279 proposé(e)s par échelon : 11^{ème} échelon : 101 proposé(e)s (36,20 %)
 10^{ème} échelon : 171 proposé(e)s (61,29 %)
 9^{ème} échelon : 7 proposé(e)s (2,51 %)

Lors de la CAPN, début Juillet, le **Ministre a promu 95 candidats de l'académie d'Aix Marseille** (85 avaient été proposés au barème et 10 hors barème). Plus de 75 % des promu(e)s étaient classé(e)s en « rang utile » (dans les 100 premiers) à l'issue de la CAPA.

Répartition des 95 promu(e)s par échelon : 11^{ème} échelon : 68 promu(e)s (71,58 %)
 10^{ème} échelon : 27 promu(e)s (28,42 %)

Répartition des candidats

Echelon au 31/08/2015	Candidats	Candidats en %
11 ^{ème} échelon	120	8,61 %
10 ^{ème} échelon	324	23,24 %
9 ^{ème} échelon	380	27,26 %
8 ^{ème} échelon	324	23,24 %
7 ^{ème} échelon	246	17,65 %
TOTAL	1394	100 %

Répartition des avis

Avis 2015	Chef d'établissement	Corps d'inspection
Très favorable	340 (24,39 %)	247 (19,82 %)
Favorable	1025 (73,53 %)	920 (73,84 %)
Réservé	22 (1,58 %)	72 (5,78 %)
Défavorable	7 (0,50 %)	7 (0,56 %)
Non applicable	-	148
TOTAL	1394	1394

Répartition des avis des corps d'inspection discipline par discipline.

DISCIPLINES	Défavorable		Réservé		Favorable		Très favorable		Total
ALLEMAND	0	0,00%	1	3,70%	20	74,07%	6	22,22%	27
ANGLAIS	0	0,00%	0	0,00%	43	79,63%	11	20,37%	54
ARABE	1	100%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
ARTS APPLIQUES	0	0,00%	0	0,00%	7	70,00%	3	30,00%	10
ARTS PLASTIQUES	0	0,00%	0	0,00%	26	78,79%	7	21,21%	33
BIOCHIMIE GENIE BIOLOGIQUE	0	0,00%	0	0,00%	11	78,57%	3	21,43%	14
Chef de travaux	0	0,00%	0	0,00%	1	50,00%	1	50,00%	2
ECONOMIE ET GESTION	1	1,35%	0	0,00%	59	79,73%	14	18,92%	74
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	0	0,00%	1	4,76%	15	71,43%	5	23,81%	21
ESPAGNOL	0	0,00%	4	10,00%	29	72,50%	7	17,50%	40
EPS	0	0,00%	0	0,00%	76	80,00%	19	20,00%	95
GRAMMAIRE	0	0,00%	0	0,00%	1	50,00%	1	50,00%	2
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	1	1,06%	2	2,13%	73	77,66%	18	19,15%	94
ITALIEN	0	0,00%	1	6,25%	14	87,50%	1	6,25%	16
LETTRES CLASSIQUES	0	0,00%	1	2,38%	32	76,19%	9	21,43%	42
LETTRES MODERNES	0	0,00%	1	0,81%	100	80,65%	23	18,55%	124
MATHEMATIQUES	2	1,00%	47	23,50%	111	55,50%	40	20,00%	200
PHILOSOPHIE	0	0,00%	0	0,00%	25	80,65%	6	19,35%	31
RUSSE	0	0,00%	0	0,00%	1	50,00%	1	50,00%	2
SCIENCES PHYSIQUES	2	1,27%	10	6,37%	114	72,61%	31	19,75%	157
SII INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS	0	0,00%	0	0,00%	3	75,00%	1	25,00%	4
SII INGENIERIE ELECTRIQUE	0	0,00%	0	0,00%	9	60,00%	6	40,00%	15
SII INGENIERIE MECANIQUE	0	0,00%	0	0,00%	46	88,46%	6	11,54%	52
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	0	0,00%	4	3,42%	89	76,07%	24	20,51%	117
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	0	0,00%	0	0,00%	15	78,95%	4	21,05%	19

Reclassement à la Hors Classe : Professeurs Agrégés

Classe normale au 31/08/2015		Reclassement dans le grade hors classe au 01/09/2015	
Echelon 11 (ancienneté > 4 ans)	indice 821	Echelon 6 (ancienneté non conservée)	indice 881
Echelon 11 (ancienneté < 4 ans)	indice 821	Echelon 5 (ancienneté conservée)	indice 821
Echelon 10 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 783	Echelon 5 (ancienneté non conservée)	indice 821
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 783	Echelon 4 (ancienneté conservée)	indice 783
Echelon 9 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 734	Echelon 4 (ancienneté non conservée)	indice 783
Echelon 9 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 734	Echelon 3 (ancienneté conservée)	indice 734

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

Hors Classe des Professeurs Certifiés

En amont de la CAPA du 3 juillet, un très important travail préparatoire a été réalisé lors du Groupe de Travail du 25 Juin qui a duré près de 6 heures durant lesquelles deux syndicats, dont le *SIAES* - FAEN, ont multiplié les interventions.

Les élu(e)s du *SIAES* - FAEN ont défendu les mandats de notre syndicat (développés dans le « *Courrier du SIAES n° 64* » et dans nos différentes publications) relatifs à la reconnaissance du mérite professionnel tout en œuvrant pour que les professeurs ayant fait une carrière complète dans la fonction publique puissent être admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe.

Nos élu(e)s ont également fait corriger de nombreuses erreurs et injustices (dégradation d'avis).

Les autres syndicats présents (FO, UNSA, SNALC) ne sont quasiment pas intervenus. SUD n'était pas représenté par son élu. Le SGEN-CFDT et la CGT n'ont pas de siège en CAPA.

La barre (barème du dernier promu) est de 215,5 points.

Répartition des 355 promu(e)s par échelon : 11^{ème} échelon : 154 promus (43,38 %)
10^{ème} échelon : 187 promus (52,68 %)
9^{ème} échelon : 14 promus (3,94 %)

Echelon	Candidats 2015	Candidats 2014	Candidats 2013	Candidats 2012	Candidats 2011	Candidats 2010
11 ^{ème} échelon	182 (3,50 %)	246 (4,67 %)	187 (3,72 %)	231 (4,64 %)	310 (6,11 %)	439 (8,57 %)
10 ^{ème} échelon	1201 (23,10 %)	1128 (21,45 %)	990 (19,70 %)	996 (20,02 %)	1031 (20,33 %)	1019 (19,88 %)
9 ^{ème} échelon	1361 (26,18 %)	1454 (27,65 %)	1498 (29,81 %)	1450 (29,15 %)	1367 (26,96 %)	1274 (24,86 %)
8 ^{ème} échelon	1286 (24,74 %)	1199 (22,80 %)	1225 (24,37 %)	1282 (25,77 %)	1408 (27,77 %)	1454 (28,37 %)
7 ^{ème} échelon	1169 (22,48 %)	1232 (23,43 %)	1126 (22,40 %)	1016 (20,42 %)	955 (18,83 %)	939 (18,32 %)
TOTAL	5199	5259	5026	4975	5071	5125

Chef d'établissement	Avis 2015
Très favorable	1079 (20,75%)
Favorable	3620 (69,63%)
Sans opposition	475 (9,14%)
Défavorable	25 (0,48%)

84,6 % des professeurs à l'échelon 11 ont été promus. L'importante diminution, ces dernières années, du nombre de candidats au 11^{ème} échelon permet la promotion d'un nombre croissant de professeurs aux échelons 10 et 9.

Concernant la répartition des avis, le *SIAES* a dénoncé les disparités persistantes entre disciplines et entre établissements.

Inspection	Avis 2015
Très favorable	1025 (19,72%)
Favorable	2896 (55,70%)
Sans opposition	1249 (24,02%)
Défavorable	29 (0,56%)

Enfin, nous rappelons à celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, que pour bénéficier des points diplôme et ZEP, ils doivent fournir à l'administration, en respectant la procédure inscrite au BA, les justificatifs pour leur diplôme et/ou les années effectuées en éducation prioritaire.

Répartition des avis des corps d'inspection discipline par discipline.

DISCIPLINES	DEFAVORABLE		SANS OPPOSITION		FAVORABLE		TRES FAVORABLE		TOTAL
ALLEMAND	0	0,00%	9	18,75%	30	62,50%	9	18,75%	48
ANGLAIS	1	0,14%	91	12,55%	480	66,21%	153	21,10%	725
ARABE	0	0,00%	5	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	5
ARTS APPLIQUES	0	0,00%	7	36,84%	10	52,63%	2	10,53%	19
ARTS PLASTIQUES	1	1,12%	11	12,36%	58	65,17%	19	21,35%	89
BIOTECHNOLOGIE	0	0,00%	1	2,94%	29	85,29%	4	11,76%	34
CHINOIS	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
DOCUMENTATION	3	1,91%	31	19,75%	91	57,96%	32	20,38%	157
ECONOMIE ET GESTION	0	0,00%	49	26,92%	92	50,55%	41	22,53%	182
EDUCATION MUSICALE	1	0,72%	10	7,19%	98	70,50%	30	21,58%	139
ESPAGNOL	3	0,95%	59	18,67%	203	64,24%	51	16,14%	316
HEBREU	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	4	0,73%	200	36,63%	233	42,67%	109	19,96%	546
HOTELLERIE	0	0,00%	7	50,00%	0	0,00%	7	50,00%	14
ITALIEN	4	3,15%	45	35,43%	59	46,46%	19	14,96%	127
JAPONAIS	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%	1
LETTRES CLASSIQUES	0	0,00%	5	4,13%	90	74,38%	26	21,49%	121
LETTRES MODERNES	0	0,00%	24	3,13%	588	76,76%	154	20,10%	766
MATHEMATIQUES	3	0,48%	401	63,96%	100	15,95%	123	19,62%	627
PROVENÇAL - LANGUE D'OC	0	0,00%	1	6,67%	12	80,00%	2	13,33%	15
PHILOSOPHIE	0	0,00%	2	3,08%	51	78,46%	12	18,46%	65
PHYSIQUE CHIMIE	4	0,99%	180	44,33%	154	37,93%	68	16,75%	406
RUSSE	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	2
SVT	4	1,30%	63	20,45%	178	57,79%	63	20,45%	308
SES	0	0,00%	3	4,00%	56	74,67%	16	21,33%	75
SII - architecture et construction	0	0,00%	0	0,00%	7	100,00%	0	0,00%	7
SII - énergie	0	0,00%	5	12,82%	28	71,79%	6	15,38%	39
SII - informatique et numérique	0	0,00%	12	28,57%	24	57,14%	6	14,29%	42
SII - ingénierie mécanique	0	0,00%	7	10,45%	44	65,67%	16	23,88%	67
STMS	0	0,00%	3	13,64%	15	68,18%	4	18,18%	22
TECHNOLOGIE	1	0,44%	13	5,68%	166	72,49%	49	21,40%	229

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

Hors Classe des Professeurs d'Education Physique et Sportive

La CAPA des Professeurs d'EPS s'est tenue le 9 Juin 2015. Il y avait cette année 55 promotions possibles pour 731 candidats. Nous rappelons que **seuls deux syndicats siègent en CAPA EPS : le SIAES - FAEN et le SNEP.**

Le nombre de candidats au 11^{ème} échelon est inférieur au nombre de promotions possibles et permet donc en théorie la promotion de candidats aux échelons 10 et 9. 83,7 % des professeurs d'EPS à l'échelon 11 ont été promus.

Contrairement à d'autres syndicats, le SIAES - FAEN ne rejette pas le « mérite ». Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur. Le SIAES - FAEN est donc opposé au système de promotion « tout à l'ancienneté » défendu par d'autres.

La barre (barème du dernier promu) est de 219,9 points.

Répartition des 55 promu(e)s par échelon : 11^{ème} échelon : 41 promus (74,55 %)

10^{ème} échelon : 14 promus (25,45 %)

Echelon au 31/08/2015	Candidats	Candidats en %
11 ^{ème} échelon	49	6,7 %
10 ^{ème} échelon	177	24,2 %
9 ^{ème} échelon	200	27,3 %
8 ^{ème} échelon	189	25,9 %
7 ^{ème} échelon	116	15,9 %
TOTAL	731	100 %

Avis 2015	Chef d'établissement	Corps d'inspection
Très favorable	237 (32,42 %)	122 (16,69 %)
Favorable	440 (60,2 %)	472 (64,57 %)
Sans opposition	52 (7,11 %)	133 (18,19 %)
Défavorable	2 (0,27 %)	4 (0,55 %)
TOTAL	731	731

Hors Classe des Professeurs de Lycée Professionnel

La CAPA des Professeurs de Lycée Professionnel s'est tenue le 10 Juin 2015. Il y avait cette année 92 promotions possibles pour 1401 candidats.

Le nombre de candidats au 11^{ème} échelon est inférieur au nombre de promotions possibles et permet donc la promotion de candidats aux échelons 10 et 9. 71,9 % des PLP à l'échelon 11 ont été promus à la hors classe.

La barre (barème du dernier promu) est de 219 points.

Répartition des 92 promu(e)s par échelon : 11^{ème} échelon : 41 promus (44,57 %)

10^{ème} échelon : 44 promus (47,83 %)

9^{ème} échelon : 7 promus (7,6 %)

A l'étude de la répartition des avis, on constate pour les PLP, comme pour les Agrégés et les Certifiés, des différences importantes entre disciplines et entre établissements qui sont génératrices d'iniquités.

Echelon au 31/08/2015	Candidats	Candidats en %
11 ^{ème} échelon	57	4,07 %
10 ^{ème} échelon	301	21,48 %
9 ^{ème} échelon	390	27,84 %
8 ^{ème} échelon	366	26,12 %
7 ^{ème} échelon	287	20,49 %
TOTAL	1401	100 %

Avis 2015	Chef d'établissement	Corps d'inspection
Très favorable	305 (21,77 %)	268 (19,13 %)
Favorable	920 (65,67 %)	743 (53,03 %)
Sans opposition	166 (11,85 %)	375 (26,77 %)
Défavorable	10 (0,71 %)	15 (1,07 %)
TOTAL	1401	1401

Reclassement à la Hors Classe : Professeurs Certifiés, d'EPS, PLP et CPE

Professeurs Certifiés, d'EPS, PLP et CPE : RECLASSEMENT			
Classe normale au 31/08/2015		Reclassement dans le grade hors classe au 01/09/2015	
Echelon 11 (ancienneté > 3 ans)	indice 658	Echelon 6 (ancienneté non conservée)	indice 741
Echelon 11 (ancienneté < 3 ans)	indice 658	Echelon 5 (ancienneté conservée)	indice 695
Echelon 10 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 612	Echelon 5 (ancienneté non conservée)	indice 695
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 612	Echelon 4 (ancienneté conservée)	indice 642
Echelon 9 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 567	Echelon 4 (ancienneté non conservée)	indice 642
Echelon 9 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 567	Echelon 3 (ancienneté conservée)	indice 601

Professeurs (Certifiés, d'EPS, PLP) BI ADMISSIBLES : RECLASSEMENT			
Classe normale au 31/08/2015		Reclassement dans le grade hors classe au 01/09/2015	
Echelon 11 (ancienneté > 3 ans)	indice 688	Echelon 7 (ancienneté non conservée)	indice 783
Echelon 11 (ancienneté < 3 ans)	indice 688	Echelon 6 (ancienneté conservée)	indice 741
Echelon 10 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 658	Echelon 6 (ancienneté non conservée)	indice 741
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 658	Echelon 5 (ancienneté conservée)	indice 695
Echelon 9 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 612	Echelon 5 (ancienneté non conservée)	indice 695
Echelon 9 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 612	Echelon 4 (ancienneté conservée)	indice 642

➤ Les grilles indiciaires sont publiées dans le Vade-Mecum du SIAES et sur www.siaes.com

Congès de Formation Professionnelle 2015-2016

Attribution des CFP pour 2015-2016	Agrégés	Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE, CO-Psy	PLP
Nombre de demandeurs	122	1047 (901 Certifiés, 98 EPS, 33 CPE, 15 CO-Psy)	111
Nombre de CFP attribués	7 CFP	41 CFP	7 CFP
Barème du dernier bénéficiaire d'un CFP	80 points	80 points	80 points
Date de naissance du dernier bénéficiaire	12/04/1973	11/04/1971	03/07/1972

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

MUTATIONS INTRA ACADÉMIQUES 2015

Les élu(e)s du **SIAES** ont siégé dans les commissions se sont tenues du 16 au 18 Juin.

Veuillez trouver ci-dessous les **barres d'entrée départementales des disciplines dites de « type lycée » (Agrévés et Certifiés) et de l'EPS.**

La barre d'entrée départementale correspond au **barème du dernier entrant dans le département** (poste fixe et zone de remplacement). Le barème des professeurs mutés sur des postes spécifiques (après avis des IPR) n'est pas pris en compte pour déterminer la barre d'entrée départementale.

Les barres peuvent fortement varier d'une année à l'autre, nous les publions à titre d'information et pour garantir la **transparence des opérations**, mais elles ne doivent pas être le seul paramètre utilisé pour établir une stratégie de mutation l'année prochaine. Si vous souhaitez participer au mouvement inter ou intra-académique, contactez-nous afin de bénéficier des meilleurs conseils et d'un suivi de qualité.

Tout ne pouvant être publié ici, **les barres d'entrée dans les communes et la liste des postes pourvus dans chaque discipline** et pour les différents corps (**Agrévés, Certifiés, CPE, EPS, PLP**) sont en téléchargement à la rubrique « Mutations » de notre site internet : <http://www.siaes.com/mutations.htm>

Départements Disciplines	04 poste fixe	04 ZR	05 poste fixe	05 ZR	13 poste fixe	13 ZR	84 poste fixe	84 ZR
ALLEMAND	83	Pas d'entrant	1080	Pas d'entrant	31	119,2	38	Pas d'entrant
ANGLAIS	180	21	222,2	28	21	21	79,2	21
ARABE	Pas d'entrant	Pas d'entrant						
ARTS APPLIQUÉS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	266	71	Pas d'entrant	21
ARTS PLASTIQUES	322,2	Pas d'entrant	597,2	Pas d'entrant	187,2	Pas d'entrant	72,2	Pas d'entrant
BIOCHIMIE BIOLOGIE	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	841,2	256	Pas d'entrant	522,2
BIOTECHNOLOGIES	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
CHINOIS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	429,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
DOCUMENTATION	354,2	Pas d'entrant	422,2	Pas d'entrant	205	42	363,2	239,2
ECO-GESTION COMMU	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	322,2	279,2	1439,2	164,2
ECO-GESTION COMPTA	176	Pas d'entrant	48	Pas d'entrant	272,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	859,2
ECO-GESTION MK	Pas d'entrant	Pas d'entrant	45	140,2	93,2	79,2	52	Pas d'entrant
EDUCATION MUSICALE	108	73	738,2	65	375,2	222,2	644	112,2
EPS	329	251,2	Pas d'entrant	340,2	125	21	412,2	31
ESPAGNOL	1729	429,2	601,2	Pas d'entrant	299	178,2	191,2	65
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	71	21	122,2	21	21	21	72,2	21
ITALIEN	42	Pas d'entrant	264,2	72,2	281,2	199,2	125	128,2
JAPONAIS	Pas d'entrant	Pas d'entrant						
LETTRES CLASSIQUES	621,2	Pas d'entrant	422,2	Pas d'entrant	55	Pas d'entrant	82,2	Pas d'entrant
LETTRES MODERNES	153	35	1073	21	21	21	82,2	21
MATHEMATIQUES	121	164,2	362,2	Pas d'entrant	21	38	21	21
PHILOSOPHIE	Pas d'entrant	343,2	Pas d'entrant	174	222,2	38	45	21
PORTUGAIS	Pas d'entrant	Pas d'entrant						
PROVENCAL	Pas d'entrant	147,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
SES	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant	371,2	312,2	461,2	281,2
SCIENCES PHYSIQUES	283,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	149	48	195	120,2
SII AC (L1411)	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	450	147,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant
SII EE (L1412)	537,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	322,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
SII ING ME (L1414)	453,2	21	Pas d'entrant	978	Pas d'entrant	185,2	468,2	454,2
SII SIN (L1413)	63	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	61	82,2	790,2	Pas d'entrant
STMS	1063,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	170	72,2	1447,2	Pas d'entrant
SVT	31	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	45	272,2	172,2
TECHNOLOGIE	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	72,2	Pas d'entrant	31	Pas d'entrant

TZR - Phase d'ajustement :

Responsable TZR, commissaire paritaire : Fabienne CANONGE fabienne.canonge@siaes.com - 04 42 30 56 91

Les élu(e)s du **SIAES - FAEN** ont siégé dans les commissions pour la première phase d'ajustement le 16 juillet.

Les commissions pour la deuxième phase d'ajustement se tiendront le 25 août.

Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur www.siaes.com
http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :

Corps : Echelon : Classe normale Hors classe

ETABLISSEMENT :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Stagiaire Retraité(e) Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP

Signature :

Le
Courrier
du



S.I.A.E.S.

RÉFORME DU COLLÈGE

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé
le 27 juillet 2015

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser à la trésorière : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.
Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation

Impôts : Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations 2015 / 2016	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Chaires supérieures	112 €		
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
STAGIAIRES : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			
Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
1 ^{er} Secrétaire adjoint Responsable TZR	Fabienne CANONGE	Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9 Chemin du Rouquier 13800 ISTRES ☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com
2 ^{ème} Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ jluc.barral@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ abernard@lunabong.com
Secrétaire exécutif EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ ccrys@laposte.net

- **Commissaires Paritaires Académiques AGRÉGÉS** : Marie-Françoise LABIT - Denis ROYNARD - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID
Marie-Françoise LABIT ☎ Le Moulin des Cadeneaux 301 Avenue Paul Brutus 13170 Les Pennes Mirabeau ✉ mariefrancoise.labit@orange.fr
Denis ROYNARD (PRAG, également élu au CNESER) (contacter JB VERNEUIL qui transmettra)
Nathalie BEN SAHIN REMIDI ☎ 13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ✉ nathalie.remidi@wanadoo.fr
- **Commissaires Paritaires Académiques CERTIFIÉS** : (coordonnées ci-dessus ou ci-dessous)
Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN) - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI
- **Commissaires Paritaires Académiques EPS** : Jean Luc BARRAL (coordonnées ci-dessus) - Marie-Christine GUERRIER
- **Responsable PLP** : Eric PAOLILLO (conseiller technique) ✉ eric.paolillo@siaes.com
- **Elus au Conseil Académique de l'Education Nationale** : Jean-Baptiste VERNEUIL - Christophe CORNEILLE (Coresponsable EPS, coordonnées ci-dessus)
- **Elu(e)s au Conseil Académique Consultatif de la Formation Continue** : Eric PAOLILLO - Fabienne CANONGE

Conseillers techniques	Jessyca BULETE Thomas LLERAS Virginie VOIRIN VERNEUIL	Coresponsable Certifiés, Coresponsable Collèges ✉ jessyca.bulete@free.fr Coresponsable Certifiés, Coresponsable Lycées Coresponsable Certifiés, Responsable « éducation prioritaire » (voir coordonnées ci-dessus)
Correspondante 04 - 05	Nathalie BEN SAHIN REMIDI	

Trésorière adjointe + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques + Contractuels : Fabienne CANONGE (coordonnées ci-dessus)

Responsable stagiaires + Problèmes juridiques : Jean-Baptiste VERNEUIL Secrétaire honoraire : Jacques MILLE ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr